



UNE EXPÉRIMENTATION POUR UNE PRISE EN CHARGE INNOVANTE DES TRAVAILLEURS SIR PAR LES SPSTI

Dr Alain MARCONI

Médecin du travail, Directeur Développement Projets – PRESTA Ain et Beaujolais – Bourg-en-Bresse

Remerciements à toute l'équipe de PRESTA Ain et Beaujolais et tout particulièrement à M. Stéphane SAINT POL HUGOO (Président), Mme Patricia PAU (Directrice Générale), Mme Claudine VERDOLINI (Directrice des Opérations) et également Mme Jany LASSERRE-RAMPON (Responsable Juridique à l'AGEMETRA) pour ses précieux conseils.

Introduction / Objectifs :

Au fil des années, constatant l'inexorable déclin du nombre de médecins du travail, le législateur a progressivement espacé la périodicité des visites, scindé le suivi individuel, permis aux SPSTI de recruter des IDEST et aux médecins du travail de déléguer désormais certaines de leurs missions (réformes de 1998, 2002, 2011, 2016, 2021)...

Ces réformes successives n'ont pas permis aux SPSTI de satisfaire aux exigences du Code du Travail entraînant une insatisfaction de leurs adhérents, des salariés dont ils ont en charge le suivi, des services de l'état (DREETS) ainsi que de leurs propres collaborateurs.

Aujourd'hui plus d'un million de salariés en France sont en retard de leur examen médical réglementaire dévolu exclusive-

ment au médecin du travail. Cet état de fait connu de tous, reste insatisfaisant pour les acteurs de la santé au travail et leurs interlocuteurs.

C'est pourquoi, au travers d'une pratique innovante et sécurisée de collaboration entre professionnels de santé, il est possible d'améliorer significativement cette situation dégradée.

Il est ainsi proposé d'augmenter considérablement l'effectif de salariés reçus par le médecin du travail sur une vacation de 4 heures, le portant de 6 à 30, en s'appuyant sur 5 pré-visites effectuées par 6 IDEST volontaires, chacune travaillant sous protocole écrit et validé.

A titre de précision, cette expérimentation est uniquement réalisée sur les secteurs en carence de temps médical pour les salariés dont le suivi est renforcé.

Renforcer la prévention, répondre aux attentes des employeurs et des salariés, améliorer la QVT des salariés des SPSTI, et remplir nos missions tels furent ainsi les objectifs de cette expérimentation innovante, le tout dans le respect de protocoles médico-légalement sécurisés.

Méthodologie :

La méthodologie du projet :

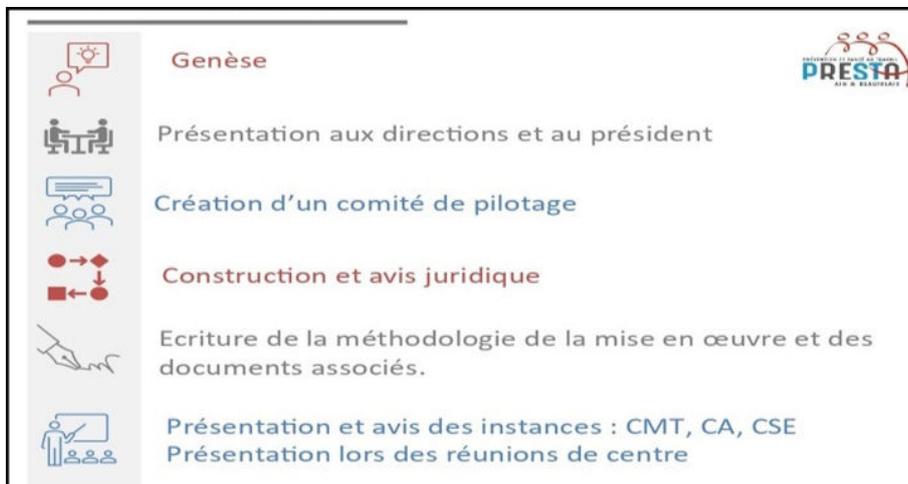


Illustration n°1 : Méthodologie du projet.

Les étapes du projet :

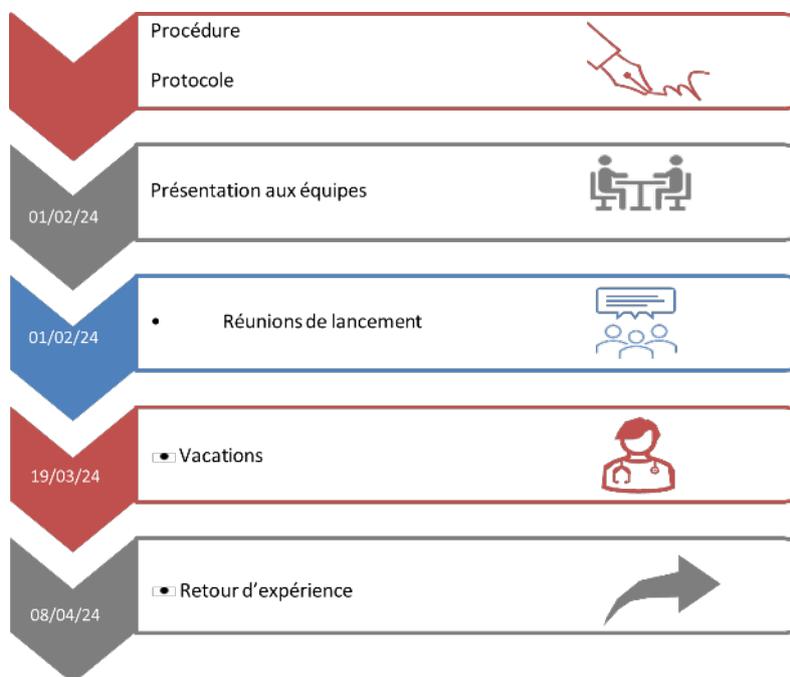


Illustration n°2 : Etapes du projet et calendrier de réalisation.

Détails du projet :

ETAPES	QUI	QUAND	COMMENT	
Planification des rendez-vous	SEC MED Hub	14 à 21 jours avant le RDV	Planifier les RDV sur l'agenda du MDT	
Envoi des convocations	SEC MED en charge de l'adhérent	7 jours avant le RDV	Envoyer les convocations à l'employeur en lettre en utilisant le mail type	
Briefing de début	IDEST + MDT+SEC MED	30 min avant le début des vacances	Revue collective des DMST par le MDT et les IDEST	
Pointage du salarié	Secrétaire d'accueil	À l'arrivée du salarié	Saisir l'heure d'arrivée sur PREVENTIEL	
Accueil du salarié	SEC MED vacation	De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h	Prise en charge du salarié en signifiant sur PREVENTIEL : prise en charge de l'individu SEC rouge Réaliser l'identitovigilance Mise à jour de la partie administrative du DMST : adresse, téléphone, n° SS et mail Terminer la prise en charge de l'individu en signifiant sur PREVENTIEL : fin de la prise en charge de l'individu SEC VERT Installer le salarié dans la 1ère salle d'attente	
Prise en charge du salarié	IDEST		Prendre en charge dans la zone d'attente au RDC Prise en charge du salarié en signifiant sur PREVENTIEL : prise en charge de l'individu « Inf rouge »	
Préparation de la visite			Réaliser la visite préparatoire	
Réalisation des examens complémentaires			Réaliser les examens complémentaires en se référant au 221-01-06 MOD Réalisation des examens complémentaires et aux préconisations du DR MARCONI	
Saisie du DMST et synthèse visite avec préconisation le cas échéant			Saisir les données dans le DMST en se référant 221-01-14 MOD Accueil et prise en charge d'un salarié par un professionnel de santé	
Mise en CED des documents			Mettre les documents en CED en se référant aux préconisations du DR MARCONI et au 121-01-03 MOD enregistrement CED	
Orientation du salarié de l'IDEST vers le MDT			Terminer la prise en charge de l'individu en signifiant sur PREVENTIEL : fin de la prise en charge de l'individu « inf vert » Accompagner le salarié jusqu'à la salle d'attente du médecin	
Réalisation de la visite			MDT	Réaliser la visite médicale en s'aidant de la prévisite réalisée par l'IDEST
Départ du salarié				Accompagner le salarié jusqu'à la sortie
Délivrance des documents de fin de visite	SEC MED en charge de l'adhérent		A la fin de la vacation	Envoyer les documents en fin de visite par mail à l'adhérent et au salarié en se référant 221-01-04 MOD Gestion des absences et envoi des documents de fin de visite
Gestion des absences		Envoyer la lettre d'absentéisme le cas échéant en se référant 221-01-04 MOD Gestion des absences et envoi des documents de fin de visite		

Le lancement du projet :

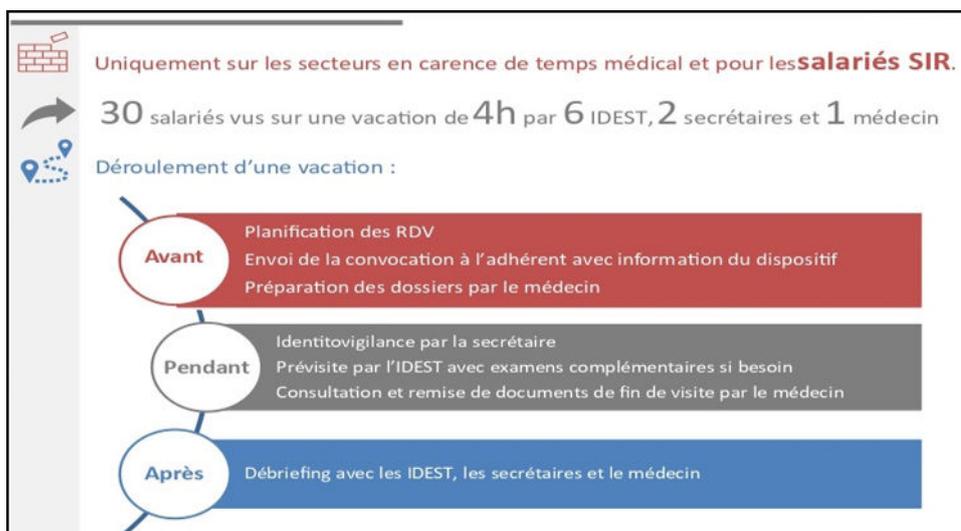


Illustration n°3 : Les temps d'une vacation.

La schématisation d'une vacation Hub :

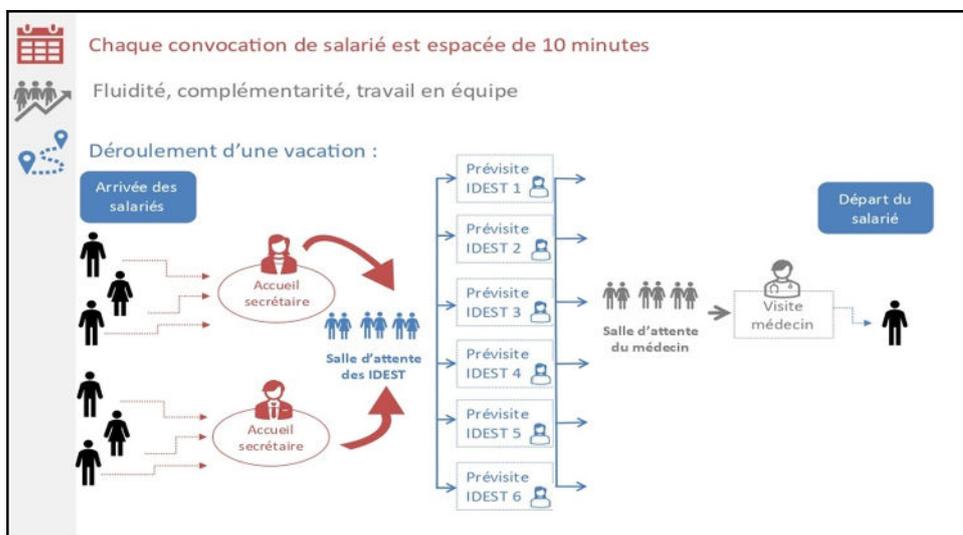


Illustration n°4 : Le déroulement d'une vacation.

La veille de la vacation : le Médecin du Travail examine le dossier de chaque salarié, et note pour l'IDEST les examens à réaliser et les points de vigilance dans un espace partagé du logiciel métier ; un onglet « *échanges* », « *Recommandations MDT* » est ainsi créé.

Le jour de la vacation : l'assistante réalise l'identitovigilance, et dirige le salarié vers la salle d'attente IDEST. Les salariés sont alors reçus « *au fil de l'eau* » par l'IDEST pour réalisation de leur « *pré-visite* ». Elle remplit les éléments de la visite comme elle en a l'habitude. A l'issue de celle-ci, elle renseigne dans un onglet intitulé « *Synthèse pré-visite* » du DMST les éléments clés recueillis, puis l'accompagne dans la salle d'attente du médecin du travail. Le médecin du travail reçoit les salariés dans leur ordre d'arrivée dans la salle d'attente puis émet son avis. S'il le juge utile, en cas de consultation complexe, il reconvoque le salarié.

Débriefing en fin de vacation : À l'issue de chaque vacation « *Hub* », une session de débriefing est organisée pour évaluation selon des modalités laissées à l'appréciation du médecin du travail.

Formulaire de synthèse : Un formulaire de synthèse de la vacation est rempli par le médecin du travail, incluant le nombre de consultations réalisées, les retours des salariés et des collaborateurs volontaires, ainsi que toute recommandation pertinente pour l'amélioration des vacations "Hub" suivantes.

Résultats obtenus :

Cette expérimentation est une réussite : fluidité, solidarité, esprit et travail d'équipe, qualité de la prise en charge des salariés, satisfaction des adhérents et des salariés...

Elle permet au médecin du travail de réaliser 60 examens médicaux (EMA et EMP) en 8h grâce à un travail collaboratif en équipe IDEST et AST travaillant sous protocole.

On retiendra le travail en équipe et la complémentarité de chacun dans son domaine d'expertise (IDEST : interrogatoire, analyse du poste, conseils prévention primaire et secondaire. Médecin : examen clinique, interprétation des données collectées, préconisations, conseils personnalisés) ; des partitions bien orchestrées, orientées vers un service médical optimisé et individualisé.

Le temps de présence du salarié dans le centre est en moyenne de 1 heure et son temps d'attente pour être reçu par le médecin, en moyenne de 8 minutes.

Discussion des résultats / Conclusion :

Passer de 6 à 30 visites par période de 4 heures peut sembler au premier abord incongru, voire irréaliste si l'on souhaite conserver le temps nécessaire à l'échange avec le salarié et préserver la qualité du service médical rendu. Ceci est toutefois possible grâce à l'optimisation de la prise en charge préalable du salarié par les IDEST qui libère considérablement de temps médical.

Une telle procédure est d'ailleurs largement répandue dans d'autres spécialités médicales telles que l'ophtalmologie, la radiologie, l'anesthésie réanimation, les services d'urgence. Elle ouvre une perspective intéressante pour palier une pénurie médicale chronique et répondre aux retards de visite sans sacrifier à la qualité du service rendu.

Aujourd'hui orienté EMA et EMP, une procédure complémentaire de type « HUB Premium » pour la réalisation de visites « complexes » (visites à la demande, pré- reprise, reprise...) pourrait être envisagée. Pour autant, le point de vigilance consiste à ne pas déposséder les IDEST de leurs activités propres et notamment le travail de leur portefeuille de salariés à suivre.

Ce nouveau mode de fonctionnement est aujourd'hui validé dans notre service. Il a fait l'objet de création d'une mission spécifique. Il reste soumis à la volonté des équipes et principalement du médecin du travail qui reste libre de son organisation dans l'exercice de son art. S'agissant de l'extension de cette nouvelle procédure à d'autres SPSTI, une phase préalable d'expérimentation encadrée semble indispensable avant une généralisation éventuelle, en s'assurant tout particulièrement de l'adhésion des équipes.



Pour contacter l'auteur de cette communication : a.marconi@presta-asso.fr